

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS  
81380

N° 15/2025

## ARRETE DU MAIRE Interdiction d'utilisation des terrains de sport au «Stade Vidal»

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Considérant les conditions météorologiques ;
- Considérant qu'il y a lieu de préserver la qualité de certains terrains de jeux de la commune,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

En raison des travaux de regarnissage des terrains honneur et annexe du foot et du XIII, il convient d'interdire l'utilisation de ceux-ci

**du 17 au 20 janvier 2025 inclus**

#### ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur Le Président du Football de Lescure (AFPO 81),
- Monsieur Le Président de la Ligue Midi Pyrénées de Football,
- Monsieur Le Président du District du Tarn de Football,

Fait à Lescure d'Albigeois, le 17 janvier 2025

Pour le Maire,  
L'Adjoint aux Travaux  
Daniel DERRAC



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le.....et notifié à l'intéressé le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification